



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-troisième session*

Genève, 5-9 décembre 2016

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-troisième session, tenue du 5 au 9 décembre 2016 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié avec les rapports du Conseil sur les travaux de ses soixante-quatrième et soixante-cinquième réunions directives, de sa trente et unième session extraordinaire et de sa soixante-quatrième session, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 15 (A/72/15)*.



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	3
A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	3
B. Autres décisions du Conseil	4
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d'ouverture	6
B. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement	10
C. L'investissement au service du développement	11
D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social	13
E. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : cinquième rapport intérimaire	14
F. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence	15
G. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	15
H. Questions diverses	16
III. Questions de procédure et questions connexes	18
A. Ouverture de la session	18
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	18
D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	19
E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	20
F. Questions diverses	20
G. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Conseil	20
H. Adoption du rapport	20
 Annexes	
I. Ordre du jour de la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement	21
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	22
III. Participation	23

Introduction

La soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 9 décembre 2016. Au cours de sa session, le Conseil a tenu huit séances plénières – ses 1142^e à 1148^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Décision 529 (LXIII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Souligne* à nouveau l'importance, réaffirmée dans le Maafikiano de Nairobi, du volet coopération technique de la CNUCED, pour la réalisation d'un développement qui profite à tous, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et des objectifs de développement durable;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement;

3. *Prend note avec satisfaction* des outils fournis par la CNUCED, notamment de la base de données sur les demandes officielles d'assistance technique reçues des États membres, tout en constatant qu'il faut continuer de travailler à cette base de données pour en faire un outil efficace, en concertation avec les États membres, particulièrement en ce qui concerne l'ajout d'informations détaillées sur les propositions, ainsi que du document *UNCTAD Toolbox*, qui donne aux bénéficiaires et aux donateurs un aperçu complet des principaux produits de l'organisation;

4. *Se félicite* que le secrétariat applique des méthodes de gestion axée sur les résultats dans le domaine de la coopération technique, conformément aux directives de l'ONU;

5. *Se félicite également* des efforts accomplis pour améliorer la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », et invite le secrétariat à améliorer la conception, la gestion et l'évaluation de ces activités pour en optimiser les effets sur le développement;

6. *Constate* que les pays en développement ont accru leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, principalement pour financer des projets menés sur leur propre territoire;

7. *Constate avec préoccupation* que certaines sources traditionnelles ont réduit le montant des fonds alloués à la coopération technique de la CNUCED, d'où un financement insuffisant et imprévisible face à une demande croissante;

8. *Encourage* les pays développés et les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions pluriannuelles en faveur des activités de coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité du financement aux fins de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique, et de permettre au secrétariat de répondre aux besoins d'assistance technique;

9. *Note* que les fonds non préaffectés alloués à la coopération technique devraient couvrir l'ensemble des produits de coopération technique offerts par la CNUCED;

10. *Prend acte* des efforts déployés par le secrétariat pour combler le déficit de financement;

11. *Encourage* le secrétariat à continuer de s'employer à nouer de nouveaux partenariats de financement, notamment grâce aux mécanismes de financement communs à l'appui du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED, et à d'autres moyens novateurs comme le financement mixte et les partenariats public-privé.

1145^e séance plénière
7 décembre 2016

B. Autres décisions du Conseil

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

1. À sa 1145^e séance plénière, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/63/5.

Activités de coopération technique

2. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux questions.

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

3. À sa 1145^e séance plénière, le 7 décembre 2016, le Conseil a adopté le projet de décision sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement que le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme avait proposé à sa soixante-treizième session (voir le paragraphe 6 ci-dessous).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

4. À sa 1146^e séance plénière, le 8 décembre 2016, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED et des déclarations des délégations. Il a décidé, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, que son rapport à l'Assemblée générale sur sa soixante-troisième session rendrait compte des débats sur cette question.

Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence

5. À sa 1148^e séance plénière (séance de clôture), le 9 décembre 2016, le Conseil a décidé que les États membres devraient poursuivre leurs réflexions et leurs consultations sur ce point de l'ordre du jour, et que l'on y consacrerait ultérieurement un débat en bonne et due forme afin de parvenir à une conclusion.

Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

6. À sa 1145^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa soixante-treizième session, publié sous la cote TD/B/WP/281, et a fait siennes les conclusions concertées qui y figurent.

7. À sa 1148^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa soixante-quatorzième session, publié sous la cote TD/B/WP/283, et a fait siennes les conclusions concertées qui y figurent.

8. Le Conseil a aussi accueilli avec satisfaction et approuvé le remaniement proposé par le Secrétaire général de la CNUCED en ce qui concerne le regroupement, au titre du sous-programme 3, des deux composantes actuelles en une seule composante sur le commerce international et les produits de base.

Autres questions relatives au commerce et au développement

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux rapports.

*Développement progressif du droit commercial international :
Quarante-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international*

10. À sa 1147^e séance plénière, le Conseil a pris note du quarante-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, publié sous la cote A/71/17.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

11. À sa 1147^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport sur la cinquantième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2015-2016 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2016

12. À sa 1147^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Président (Panama) de l'Organe consultatif pour 2015-2016.

13. Le représentant d'un groupe régional a noté que les éditions régionales et les versions brèves du cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales contribuaient au renforcement des capacités des décideurs qui s'occupent de questions ayant trait au commerce et au développement, en enrichissant leurs connaissances, en particulier pour les thématiques relatives à la croissance économique, à la technologie et à la finance. Le dernier cours régional dispensé à Oman, qui avait été informatif et centré sur les politiques de développement, les moyens de tirer parti des avantages du commerce et le renforcement des capacités productives, avait été un succès. L'intervenant s'est félicité de la participation à ce cours, marquée par une représentation féminine de plus de 50 %, soit bien davantage que le précédent cours organisé à Oman, a souligné la qualité des éditions régionales, et a invité le Conseil à continuer d'appuyer ce cours.

14. Un représentant a passé en revue les cinq sessions pluriannuelles des cours régionaux de 2015 et 2016, et fait observer que ces cours permettaient aux pays les moins avancés et aux pays en développement de mieux comprendre les questions économiques. Les cours régionaux dispensés en 2015 et au début de 2016 portaient sur des questions pertinentes, comme le renforcement des capacités de production par l'investissement direct étranger. Il a noté que les cours régionaux avaient été jugés féconds, riches en informations et utiles aux participants et que la proportion de femmes ayant assisté au cours organisé récemment à Mascate dépassait 50 %. Un cours régional à l'intention des pays arabes a été dispensé récemment à Oman. Le

cours a apporté aux participants des connaissances et des compétences nécessaires pour concevoir et réaliser des politiques de commerce et de politiques de développement. Des cours régionaux ont abordé diverses questions économiques comme la promotion de l'investissement et les objectifs de développement durable. Le représentant a invité le Conseil à continuer de soutenir les éditions régionales du cours et attendait avec intérêt les cours régionaux de 2017 devant avoir lieu à Maurice pour les pays d'Afrique, en Colombie pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à Singapour pour l'Asie et le Pacifique.

15. Une autre représentante a exprimé sa gratitude pour les cours régionaux et les cours de brève durée, notant que la participation à ces cours de qualité offrait des possibilités de formation aux pays en développement. Elle a remercié le Gouvernement colombien d'avoir accueilli le cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes; elle a également remercié la CNUCED pour l'aide significative apportée dans le cadre de son programme, tant pour les cours régionaux que pour les cours de brève durée à Genève, et a invité le Conseil à continuer de soutenir les éditions régionales du cours.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

Déclarations liminaires

16. Les orateurs ci-après ont fait des déclarations liminaires : le Secrétaire général de la CNUCED; le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres; le représentant du Japon, s'exprimant au nom du JUSSCANNZ; le représentant de la Namibie, s'exprimant au nom du Groupe africain; le représentant des Bahamas, s'exprimant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant du Pakistan, s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique; le représentant de l'Estonie, s'exprimant au nom du Groupe D; le représentant du Bangladesh, s'exprimant au nom des pays les moins avancés; le représentant du Paraguay, s'exprimant au nom des pays en développement sans littoral; le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe arabe; le représentant de Sri Lanka, s'exprimant au nom du Groupe des 15; le représentant de la République démocratique populaire lao, s'exprimant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est; le représentant de la Chine; le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; le représentant du Saint-Siège; le représentant de la République-Unie de Tanzanie; le représentant des Philippines; le représentant de l'Inde; le représentant de l'Algérie; le représentant de la Tunisie; le représentant de la République islamique d'Iran; le représentant de la République de Corée; le représentant du Zimbabwe; le représentant du Japon; le représentant du Kenya; le représentant de l'Ouganda; le représentant de la Malaisie; le représentant de l'Éthiopie; et le représentant du Maroc.

17. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé les promesses qu'il avait faites aux États membres au début de son mandat, en 2013, d'optimiser la visibilité de la CNUCED au sein du système des Nations Unies et de la communauté internationale du développement, et de rechercher des pratiques institutionnelles qui accroîtraient la visibilité et amélioreraient la qualité des produits de l'organisation. Depuis lors, le secrétariat avait pris des mesures concrètes, en consultation avec les États membres, afin d'accroître cette visibilité et d'obtenir des résultats.

18. Pour préluder à l'ouverture de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, plusieurs activités de haut niveau ont été organisées pour renforcer la visibilité de la CNUCED. Le Bureau de la CNUCED à New York, qui avait été étoffé, était souvent sollicité par les États membres dans le cadre de leurs consultations et rendait la CNUCED plus visible dans cette ville. Le Secrétaire général avait aussi eu des contacts avec les États Membres et les hauts responsables de l'ONU à New York dans le cadre de ses visites et consultations. Un autre exemple était le rôle que la CNUCED avait joué dans la préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015, notamment lors des grandes manifestations organisées à cette occasion, ainsi que le mandat renforcé qui avait été confié à la CNUCED dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Secrétaire général a aussi indiqué que le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique ouvert à Addis-Abeba avait rencontré un succès notable auprès de l'Union africaine et participait étroitement aux efforts d'intégration régionale, notamment à la création de la zone de libre-échange continentale. Ces résultats étaient conformes aux exhortations lancées par les États membres pour que l'action de la CNUCED ait des retombées.

19. De même, la CNUCED avait confirmé son engagement en faveur d'une gestion axée sur les résultats, qui avait été tellement bien inscrite dans ses activités, en particulier en matière de coopération technique, qu'elle était devenue un modèle à suivre.

20. Le Secrétaire général avait récemment participé à New York, avec les représentants permanents, à un séminaire de réflexion qui avait été consacré au nouveau mandat de la CNUCED, le Maafikiano de Nairobi adopté en juillet 2016, à la voie à suivre, ainsi qu'à la manière dont la CNUCED pourrait mieux appuyer les délégations à New York.

21. Le Secrétaire général a exprimé sa gratitude au Président sortant du Conseil du commerce et du développement, notamment pour son aptitude à diriger les négociations, ainsi que les États membres pour le solide mandat qu'ils avaient confié à la CNUCED à Nairobi et qui témoignait de la confiance qu'ils plaçaient en elle. Le mandat visait à renforcer la CNUCED, en demandant à l'organisation de poursuivre ses travaux dans certains domaines et d'étoffer ses activités, sous la forme notamment de deux nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts. Citant des extraits du paragraphe 10 du Maafikiano de Nairobi, le Secrétaire général a indiqué que les États membres avaient expressément demandé à la CNUCED de mettre davantage encore l'accent sur les besoins des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement; d'aider l'Afrique à répondre à ses préoccupations et ses besoins spéciaux; de faire face aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral en matière de commerce, d'investissement et de développement; d'aider les petits États insulaires en développement à surmonter les problèmes persistants qui se posaient à eux dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement; d'accorder une attention particulière aux besoins et aux problèmes spéciaux des petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables; d'appuyer les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire face aux enjeux d'un développement économique durable et de l'élimination de la pauvreté. Toutes ces obligations devaient être remplies au moyen des ressources disponibles. Au cours des mois qui avaient suivi la quatorzième session de la Conférence, le secrétariat s'était demandé comment s'acquitter de ce mandat, qui légitimait l'existence institutionnelle de la CNUCED et lui montrait la voie à suivre, sans disposer de nouvelles ressources.

22. Les travaux de la CNUCED étaient néanmoins influencés par des faits nouveaux à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier l'adoption du mandat de Nairobi, et par l'évolution du contexte international du discours de la

communauté du développement sur le commerce et le développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait défini des domaines d'action directement pertinents pour la CNUCED, contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels des catalyseurs économiques avaient été ajoutés après coup. L'aptitude de la CNUCED à effectuer des comparaisons dans les domaines du développement et du commerce et à aider à renforcer les capacités des États membres de contribuer à la réalisation de leurs aspirations dans le cadre du Programme 2030 avaient témoigné de l'importance de ses travaux sur une question actuelle qui revêtait un caractère prioritaire au niveau mondial. Dans le même temps, les opposants à la mondialisation donnaient une image négative du commerce international. Toutefois, lorsqu'il était bien utilisé, le commerce international représentait une partie de la solution pour ceux qui avaient le sentiment d'être des laissés-pour-compte.

23. L'intensification problématique des migrations liées aux troubles politiques qui sévissaient au Moyen-Orient et les flux réguliers de migrants économiques avaient conduit à penser que l'isolationnisme était de plus en plus répandu, même parmi des partenaires historiquement importants de la coopération au développement. En outre, les partenaires de la coopération au développement s'efforçaient d'inscrire les questions relatives aux réfugiés et aux migrations dans le budget mondial de la coopération internationale, ce qui avait pour effet général de diminuer les crédits alloués à la coopération au développement que les membres de la communauté internationale du développement, y compris la CNUCED, se disputaient. Compte tenu de la faible croissance des ressources disponibles, il fallait trouver des solutions judicieuses pour exécuter le mandat qui avait été confié à la CNUCED à la quatorzième session de la Conférence.

24. Compte tenu du contexte actuel du développement et de l'objectif de faire de la CNUCED un chef de file mondial dans le renforcement des capacités productives au service du développement qui contribue de manière optimale à la solution des problèmes mondiaux, il fallait permettre à la CNUCED de remplir sa mission au moyen des ressources disponibles. Le Secrétaire général s'est félicité que la proposition présentée à la soixante-quatorzième session du Groupe de travail concernant la réintégration du Groupe spécial sur les produits de base dans la Division du commerce international ait été acceptée, et a noté que cette proposition serait soumise à l'approbation du Conseil. Il a rappelé les circonstances qui avaient conduit à la décision, prise à la douzième session de la Conférence tenue à Accra, de séparer le Groupe de la Division et de le rattacher au Cabinet du Secrétaire général. Au cours des années qui avaient suivi, les activités du Groupe avaient été affaiblies par l'absence d'un responsable de haut niveau qui puisse en être le représentant lorsque le Secrétaire général ou le Secrétaire général adjoint n'étaient pas disponibles, ainsi que par le fait qu'elles ne bénéficiaient plus de l'appui administratif et technique de la Division. La proposition permettait ainsi de remédier aux conséquences négatives et imprévues de cette décision. Le nouveau mandat de la CNUCED faisant obligation à cette dernière de s'acquitter pleinement et fidèlement de ses fonctions et d'accroître le volume et la qualité de ses prestations sans ressources budgétaires supplémentaires, il pourrait se révéler nécessaire de faire appel à d'autres organismes du système des Nations Unies pour obtenir certaines ressources supplémentaires.

25. Dans ce contexte, il importerait par exemple de trouver un moyen de remédier au manque de personnel disponible pour mener des travaux financés par des ressources extrabudgétaires, qui ne compromette pas l'exécution des activités financées par des ressources ordinaires, et permette d'optimiser les ressources disponibles et d'améliorer les résultats sur le terrain. Le succès de l'initiative des réunions de haut niveau (cabinet briefings) lancée il y a deux ans avait encouragé le

secrétariat à trouver d'autres formes de collaboration entre les divisions sur les produits fondés sur les connaissances, notamment dans le cadre des cours prévus au paragraphe 166, du programme de gestion portuaire Train for Trade et de l'Institut virtuel.

26. Le Secrétaire général avait également pris des mesures consistant notamment à optimiser les examens collégiaux internes et à veiller à ce que toutes les divisions soient prévenues à l'avance des prises de position importantes, afin que l'on en vienne à considérer les produits comme des produits de la CNUCED plutôt que comme des produits des divisions.

27. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont également remercié le Président sortant du Conseil pour son dévouement et sa détermination à guider les États membres vers un résultat positif et ambitieux à Nairobi. Certains groupes régionaux ont demandé instamment au Conseil d'approuver l'ensemble des décisions à prendre au cours de la session pour donner suite au nouveau mandat.

28. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont demandé le rétablissement des réunions d'information du Secrétaire général adjoint sur la gestion destinées aux États membres. Ils ont fait observer que les questions relatives à la gestion devraient être régulièrement abordées avec les États membres. Concernant les enseignements tirés de la quatorzième session de la Conférence, ils ont proposé l'élaboration de lignes directrices sur le processus de négociation afin de mieux préparer les futurs négociateurs. Ils ont fait observer que ces travaux devraient être menés par le secrétariat avec l'adhésion des hauts responsables et sous la direction du Président du Conseil du commerce et du développement. Le secrétariat devrait établir un questionnaire invitant les États membres à partager leurs réflexions sur la Conférence.

29. De nombreuses délégations ont jugé important d'intégrer une perspective de genre dans le commerce et le développement. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont noté que des ressources extrabudgétaires étaient encore nécessaires, par exemple pour intégrer en douceur des éléments de l'autonomisation des femmes dans les travaux de recherche et d'analyse et dans les activités de coopération technique de la CNUCED.

30. Certaines délégations ont estimé que la CNUCED devrait respecter l'engagement d'aider le peuple palestinien sous la forme de programmes de développement économique durable.

Déclarations liminaires : Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence

31. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont pris note du mandat confié par le Maafikiano de Nairobi et ont réaffirmé leur détermination à l'appliquer intégralement et à faire face aux nouveaux enjeux tels que la création de deux nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts, afin de soutenir les progrès réalisés à Nairobi et de renforcer les travaux de la CNUCED relevant des trois piliers.

32. Globalement, les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont mis l'accent sur le fait que le mandat plus étoffé confié à Nairobi ne bénéficiait pas de ressources accrues. Le représentant d'un groupe régional et de nombreuses délégations ont fait observer que les États membres à New York devraient être encouragés à allouer des ressources suffisantes et à veiller à ce que le Maafikiano de Nairobi soit intégralement et fidèlement mis en œuvre.

33. En outre, les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont souligné que le mécanisme intergouvernemental devait produire des résultats plus probants que le simple compte rendu des séances. Il fallait en particulier mieux organiser certains points de l'ordre du jour et les séances devaient donner lieu à des recommandations pratiques soumises à l'examen du Conseil du commerce et du développement. Les représentants ont estimé que les cycles de réunions intergouvernementales devraient apporter des contributions aux résultats des sessions quadriennales de la Conférence. Enfin, il fallait que le mécanisme intergouvernemental ait un programme de travail ambitieux et bénéficie du soutien des autres piliers de la CNUCED dans le cadre de ce processus.

34. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations ont fait observer que la gestion axée sur les résultats ne relevait d'aucun point de l'ordre du jour en particulier. Ils ont souligné que les questions relatives à la gestion devaient être régulièrement abordées lors des réunions d'information destinées aux États membres et en faire partie intégrante, et que la coordination entre les divisions devrait continuer d'être renforcée.

35. Les représentants de certains groupes régionaux et délégations ont proposé qu'avant la session d'une conférence, les États membres n'en négocient que le thème, sans aborder les thèmes subsidiaires, afin de gagner du temps, et sans partir d'un avant-projet. En outre, des séances de réflexion pourraient être organisées afin de définir des sujets, un sommaire et une ébauche pourraient être établis et le texte négocié pourrait être rédigé en collaboration. Le nombre d'exposés de position pourrait être réduit, le meilleur moyen de prendre en compte les travaux du Forum de la jeunesse et du Forum de la société civile dans la Conférence devrait être étudié et le document final devrait correspondre à la structure organisationnelle plutôt qu'aux thèmes subsidiaires. Pendant une conférence quadriennale, certains groupes régionaux avaient proposé que le secrétariat recoure à l'informatique en nuage pour rédiger, éditer et partager les documents; prévoie les services de conférence à l'avance; augmente les effectifs chargés d'assurer le service de la conférence et fasse participer des hauts responsables de la CNUCED aux négociations. Concernant l'après-conférence, le secrétariat devrait commencer par analyser comment traduire certains chapitres du Maafikiano de Nairobi en politiques et en mesures, et établir une liste des changements prescrits qui serait soumise à l'examen du Conseil du commerce et du développement en juin 2017.

Réponse du secrétariat

36. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que le secrétariat tiendrait compte des indications données par les États membres ainsi que de la réaffirmation de l'esprit et de la lettre du Maafikiano de Nairobi, la CNUCED contribuant de manière notable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs généraux des pays en développement. Concernant le mécanisme intergouvernemental, il a précisé que le secrétariat soutiendrait le renforcement de ce mécanisme afin d'aboutir à des décisions claires et à des documents finals forts, comme l'avaient demandé les États membres, et que des ressources seraient déployées pour appuyer le mécanisme intergouvernemental selon les besoins. S'agissant des questions relatives à la gestion, le secrétariat continuerait de tenir régulièrement des réunions d'information, notamment au sujet de la gestion axée sur les résultats. Le Secrétaire général adjoint a fait observer que la CNUCED avait été le premier organisme des Nations Unies à créer des indicateurs de gestion axée sur les résultats ayant trait aux objectifs de développement durable, indicateurs qui avaient été diffusés en guise de modèle auprès des autres entités du système des Nations Unies. En outre, la CNUCED s'efforçait encore de mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services

de contrôle interne. Enfin, concernant le financement, le Secrétaire général adjoint a estimé que les donateurs devaient supporter intégralement le coût de l'assistance technique. La CNUCED continuerait de communiquer étroitement avec les États membres, en particulier à l'occasion des débats sur le budget tenus à la Cinquième Commission, notamment eu égard à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 2 de l'ordre du jour)

37. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED a exposé les dernières tendances qui influent sur le commerce, la politique commerciale et le système commercial international.

38. L'intervenant a fait observer qu'aucune politique commerciale ne pouvait être efficace si elle ne s'accompagnait pas de mesures sociales complémentaires et n'appréhendait pas les grands problèmes sociaux et économiques actuels.

39. Dans le débat qui a suivi, les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations se sont déclarés inquiets du ralentissement de la croissance du commerce international. Concernant les services, thème abordé dans la note d'information intitulée « Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement » (TD/B/63/4), plusieurs représentants de groupes régionaux et délégations se sont félicités que les négociations sur les services menées à l'Organisation mondiale du commerce y soient examinées, notamment la question de la dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés. Ils se sont toutefois déclarés préoccupés par les difficultés liées à la libéralisation des services, et ont mis en garde contre une dépendance excessive à l'égard de ces derniers; en effet, faute d'infrastructures et de capacités, et en raison notamment de la fracture technologique, tous les pays en développement n'ont pas été en mesure de bénéficier du secteur des services.

40. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les services pouvaient offrir des débouchés compte tenu du ralentissement des échanges d'articles manufacturés, et a estimé qu'un système généralisé de préférences pour les services serait bénéfique aux pays les moins avancés. Il a mis en lumière le rôle que la coopération jouait dans les domaines de l'investissement étranger direct, des migrations et des règles et règlements, afin de tirer parti du commerce des services.

41. Le représentant d'un autre groupe régional a salué l'accent mis sur les services, mais a souligné que d'autres questions telles que les subventions à la pêche, l'agriculture et l'aide aux petites et moyennes entreprises étaient importantes en vue de mettre à profit le commerce mondial.

42. Le représentant d'une organisation multilatérale a estimé que les activités manufacturières jouaient un rôle notable dans la transformation structurelle et a jugé nécessaire d'éviter toute désindustrialisation prématurée car de nombreux services étaient liés au secteur manufacturier.

43. Le secrétariat a fait observer que le commerce des services n'était pas la panacée, mais apportait un soutien fondamental, et que la dérogation concernant les services contribuait à la mise en place de systèmes plus complets d'appui à la libéralisation de ces échanges. Il a aussi jugé important de suivre la mise en œuvre de cette dérogation dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il a précisé qu'un système généralisé de préférences commerciales portant sur les services des pays les moins avancés pourrait être instauré en se fondant sur la

longue expérience que la CNUCED avait acquise au sujet d'un système analogue appliqué aux marchandises.

44. Le débat sur ce point de l'ordre du jour s'est poursuivi avec un exposé du Groupe spécial sur les produits de base de la CNUCED consacré à la note d'information intitulée « Chaînes de valeur de produits agricoles : effets de la concentration des marchés sur les agriculteurs et les pays producteurs – le cas du cacao » (TD/B/63/2).

45. L'exposé a porté sur la concentration des marchés et sur la répartition de la valeur au sein de la chaîne de valeur du cacao. La détérioration de la place occupée dans cette chaîne de valeur mondiale par des petits producteurs éloignés les uns des autres était caractérisée par l'intégration croissante des négociants, des transformateurs et des producteurs. Le secrétariat a également préconisé des mesures visant à aider les petits acteurs aux niveaux macroéconomique, méso-économique et microéconomique.

46. Un représentant a reconnu que ce débat était important et a souligné que les producteurs de cacao en Équateur avaient réussi à accéder aux marchés et à bénéficier de prix moyens plus élevés, comparés aux producteurs d'autres pays en développement, grâce à une stratégie nationale de différenciation des produits fondée sur des normes de qualité spécifiques et des indications géographiques protégées.

47. Le représentant d'un groupe régional a remercié le secrétariat de présenter des recommandations concrètes. Il a souligné l'intérêt de ces recommandations, mais a fait remarquer que la situation des producteurs pouvait être très différente d'un produit de base à un autre, estimant ainsi que les conclusions tirées de l'étude sur la cacao ne sauraient être généralisées et appliquées à d'autres secteurs. Le secrétariat a reconnu que les différents produits de base devaient être examinés séparément et a indiqué que la CNUCED avait consacré plusieurs études à un certain nombre d'entre eux, notamment aux liens existant entre le secteur des industries extractives et les autres secteurs de l'économie. En outre, il était envisagé de réaliser une étude sur la chaîne de valeur mondiale du coton.

48. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné que la note d'information sous-estimait la contribution que les chaînes de valeur mondiales pouvaient apporter au développement des pays en développement. Le secrétariat a jugé important de considérer que la participation aux chaînes de valeur mondiales était une chance pour les pays en développement et a précisé que la CNUCED était déterminée à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour traiter cette question.

49. Le représentant d'un autre groupe régional a proposé de débattre en priorité de la création d'emplois. Le secrétariat convenait de la nécessité de mettre l'accent sur l'emploi et a souligné que la création d'emplois durables avait été le thème principal de la dix-septième Conférence et Exposition de la CNUCED sur le négoce et le financement du pétrole, du gaz et des mines en Afrique tenue au Soudan en 2015.

C. L'investissement au service du développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

50. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement, lancé dans le cadre du *Rapport sur l'investissement dans le monde 2016*. Le Directeur a détaillé le contexte, la conception, le contenu et la configuration de ce programme, qui s'inspirait du *Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable*

et du *Plan d'action pour l'investissement privé au service des objectifs de développement durable*.

51. Au cours du débat, les représentants de certains groupes régionaux ont noté avec préoccupation l'écart de 2 500 milliards de dollars annuels par rapport à l'investissement qui serait nécessaire aux pays en développement pour atteindre les objectifs de développement durable, et la faiblesse de l'investissement dans le monde, qui pesait sur les capacités productives et la croissance de la productivité. Par ailleurs, les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné que la facilitation de l'investissement jouait un rôle déterminant pour parvenir aux objectifs de développement durable, à la croissance équitable et à la création d'emplois, et que les pays développés aussi bien que les pays en développement auraient avantage à ce que des mesures de facilitation de l'investissement soient appliquées.

52. Au cours de leurs interventions, les représentants des groupes régionaux et des délégations ont relevé des lacunes systémiques dans les politiques d'investissement nationales et internationales, et confirmé leur appui au programme mondial en tant que moyen de facilitation de l'investissement susceptible de remédier à ces lacunes importantes. Ils ont remercié la CNUCED pour le caractère opportun et la qualité du programme mondial actualisé, qui était considéré comme un document de référence et de qualité pour les politiques de facilitation de l'investissement.

53. Des représentants ont salué le fait que le programme mondial soit fondé sur l'expérience de la CNUCED, présentée en détail, notamment, dans les éditions successives du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, et sur les bonnes pratiques de ces dernières décennies en matière de promotion et de facilitation de l'investissement, et les bonnes pratiques observées partout dans le monde. Ils ont déclaré apprécier au plus haut point que le programme mondial soit le résultat de larges consultations à l'échelon mondial avec toute une série de partenaires pour la question de l'investissement au service du développement, parmi lesquels des responsables de haut niveau de pays développés, de pays en développement et de pays en transition, des représentants du secteur privé et de la société civile, ainsi que des spécialistes de l'investissement, notamment lors du Forum mondial de l'investissement de 2016, au cours duquel un consensus général sur la question était apparu.

54. Des partenaires majeurs du secteur public et du secteur privé ont passé en revue le programme mondial au cours de deux tables rondes. Les participants ont présenté les stratégies utilisées par ces partenaires en matière de facilitation de l'investissement et ont noté qu'elles cadraient pour l'essentiel avec les principes d'action de la CNUCED. Un représentant du secteur privé a souligné que les entreprises étaient pleinement conscientes de leurs responsabilités dans la réalisation des objectifs de développement durable, et que les politiques de facilitation de l'investissement, y compris celles proposées par la CNUCED, constituaient une étape importante en ce sens. Certains intervenants ont présenté la stratégie de leur pays (organisme de promotion de l'investissement en Thaïlande, accords internationaux d'investissement au Brésil) en se référant au contenu du programme mondial, illustrant ainsi l'adaptabilité de celui-ci. Quelques représentants ont donné des exemples de facilitation de l'investissement extérieur, et certains représentants ont estimé que cela pouvait déboucher sur des partenariats avec des institutions chargées d'attirer l'investissement dans les pays en développement. Plusieurs participants ont souligné que pour être efficaces, les activités de facilitation de l'investissement devaient être menées non seulement aux échelons national et infranational, mais aussi à l'échelon international, et que les pays en développement devraient bénéficier d'une assistance. Un représentant a

souligné que les États devaient coopérer à l'échelle mondiale en matière de facilitation de l'investissement, et que le Groupe des Vingt pourrait être un cadre d'action approprié.

55. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné qu'il importe d'améliorer l'accès au capital, au développement des compétences et à l'échange de technologies, et de répondre aux besoins de groupes cibles comme les femmes et les jeunes. Le renforcement des capacités était une nécessité pour les petites et moyennes entreprises, afin de répondre aux attentes de qualité, de quantité et de coût-efficacité des produits, de créer des liens entre les multinationales et les petites et moyennes entreprises, et de développer les chaînes de valeur.

56. Les participants ont exprimé leur appui au programme mondial et à la stratégie de la CNUCED, et prié la CNUCED de mettre au point et de diffuser un plan de travail reposant sur le programme mondial et de contribuer au renforcement des capacités indispensables à son application. Le représentant d'un groupe régional a ainsi relevé la facilité d'utilisation du programme et la possibilité qu'il offrait aux décideurs de choisir ou d'adapter les mesures de facilitation qui répondaient le mieux aux besoins de développement de leur pays.

57. Plusieurs représentants ont félicité la CNUCED pour ses outils spécifiques de facilitation de l'investissement, dont les systèmes eRegistration et eRegulation, ainsi que le portail mondial des registres du commerce, et ont demandé que ces activités d'assistance technique se poursuivent. Certains représentants ont estimé que la promotion et la facilitation de l'investissement et le développement des entreprises allaient de pair, et ont demandé à la CNUCED de renforcer son action dans ces domaines, notamment les programmes Empretec de formation et de promotion des relations interentreprises.

58. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné la nécessité d'une plus large coopération internationale dans le domaine de la facilitation de l'investissement, et les compétences de la CNUCED et le rôle qu'elle pourrait jouer, à partir du programme mondial, en aidant les pays à réaliser des mesures de facilitation de l'investissement et éventuellement en animant une initiative internationale multipartenaires à cet égard. Des délégations ont rappelé l'importance de la facilitation de l'investissement pour la réalisation des objectifs de développement durable et ont félicité la CNUCED pour son action dans ce domaine.

59. Les acteurs de l'investissement au service du développement ont été nombreux à remercier la CNUCED d'avoir inscrit le programme mondial dans une optique intégrée. Ils ont souligné les avantages que la facilitation était susceptible d'apporter aussi bien aux multinationales qu'aux petites et moyennes entreprises, outre les avantages qu'elle comportait pour les investisseurs tant extérieurs que nationaux.

60. Récapitulant les débats, les participants ont pris note des difficultés liées à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'insuffisance systémique des politiques de facilitation de l'investissement. Ces deux enjeux témoignaient de la nécessité d'instruments et de mécanismes de facilitation de l'investissement aux échelons national et international. À cet égard, les participants se sont accordés à reconnaître l'importance, l'opportunité et la qualité du programme mondial et ont approuvé l'idée d'en poursuivre la diffusion dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED, tout en réaffirmant le rôle de la CNUCED comme organisme chef de file en matière d'élaboration des politiques (y compris s'agissant de la nouvelle génération d'accords d'investissement), et comme facilitatrice du consensus sur les principaux éléments des politiques d'investissement internationales et de leur

application aux échelons national et international, par l'élaboration d'un programme d'assistance technique spécifique.

D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social
(Point 4 de l'ordre du jour)

61. Le Secrétaire général adjoint a fait le point sur les contributions de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social, notamment des résolutions de l'Assemblée générale, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a insisté sur les travaux que menait l'organisation dans divers domaines, dont le commerce international, les produits de base, l'investissement et le développement des entreprises, les questions macroéconomiques mondiales, la dette et le financement du développement et les technologies au service du développement, et concernant les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. La CNUCED, qui était l'une des principales organisations à pouvoir contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, continuait de diriger les travaux du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et jouait un rôle particulier dans la mise en place et les activités du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.

62. Le représentant d'un groupe régional a salué les travaux que menait la CNUCED dans le cadre de ses différents mandats et a vivement encouragé l'organisation à poursuivre ses activités. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'en tant qu'organisation polyvalente, la CNUCED travaillait en partenariat avec d'autres organismes sur un large éventail de questions. Il a reconnu la difficulté à communiquer de manière effective les informations sur les activités que menait la CNUCED et sur les messages que celle-ci diffusait à l'occasion des grandes réunions et conférences, tout en estimant que l'organisation devait davantage sensibiliser les États membres à ses travaux.

63. Répondant à une question posée par un représentant, qui souhaitait avoir des éclaircissements sur la manière dont la CNUCED collaborait avec les autres organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technologie, le Secrétaire général adjoint a évoqué l'appui que l'organisation apportait à la Commission de la science et de la technique au service du développement, notamment en examinant les politiques, ainsi que le rôle qu'elle jouait dans le cadre du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information et du Mécanisme de facilitation des technologies. En outre, les activités de la CNUCED qui avaient trait à l'économie de l'information, notamment au commerce électronique, étaient menées en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies.

E. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : cinquième rapport intérimaire

(Point 5 de l'ordre du jour)

64. Les représentants ont unanimement reconnu les contributions que la CNUCED apportait au développement durable des pays les moins avancés et soutenu les travaux que celle-ci menait. Des représentants de groupes régionaux et des délégations ont appelé la CNUCED à continuer d'aider ces pays, en particulier en reconstituant les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

65. Même si elles constataient que certaines tendances étaient encourageantes, de nombreuses délégations, notamment celles de groupes régionaux, se sont inquiétées de ce que les objectifs ambitieux du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 risquaient de ne pas être atteints, en particulier les objectifs relatifs aux capacités productives, au nombre de pays les moins avancés répondant aux critères de reclassement d'ici à 2020, à l'obtention d'un taux de croissance de 7 % dans tous les pays les moins avancés et au doublement de la part des exportations de ces pays dans les exportations mondiales.

66. De nombreuses délégations ont demandé aux pays donateurs d'accroître leur aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés afin de respecter leurs engagements dans ce domaine. En raison des entraves structurelles à leur croissance, ces pays ne seraient pas en mesure d'atteindre les objectifs du Programme d'action sans une aide internationale significative.

67. Les représentants de certains groupes régionaux et des délégations ont proposé d'organiser une réunion de groupe d'experts consacrée au développement des activités d'exportation et des capacités productives dans les pays les moins avancés car cela favoriserait la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action.

68. De nombreuses délégations ont déclaré que la confirmation, dans le Maafikiano de Nairobi, du mandat confié à la CNUCED d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés dans ses travaux témoignait que les activités de l'organisation étaient jugées utiles et nécessaires. Le renouvellement de son mandat permettait à la CNUCED de redoubler d'efforts pour aider les pays les moins avancés à trouver le chemin du développement durable.

69. De l'avis d'un représentant, le développement rural était directement lié à la réalisation d'un développement durable compte tenu de la proportion de la population vivant dans des zones rurales. L'exode incontrôlé vers les centres urbains de personnes en quête d'emploi pourrait entraîner d'autres problèmes comme la criminalité et la dégradation de l'environnement.

70. Concernant le reclassement, des délégations ont constaté que les pays les moins avancés concernés perdraient l'accès aux mesures préférentielles dans le système commercial international et ont recommandé que ces avantages soient supprimés de manière progressive afin que leur croissance puisse être maintenue après leur reclassement.

F. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence

(Point 7 de l'ordre du jour)

71. Comme suite aux déclarations liminaires faites au cours de la séance plénière d'ouverture pour ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un document

informel portant sur les solutions envisageables pour rendre effective la création de deux groupes intergouvernementaux d'experts. Ce document recensait quatre solutions conformes aux paramètres fixés par le Maafikiano de Nairobi, en indiquant les incidences financières de chacune d'entre elles. Le secrétariat a aussi présenté les projets de mandat des groupes intergouvernementaux d'experts, chargés respectivement du commerce électronique et du financement du développement.

72. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont demandé des précisions sur certains points, notamment sur les sujets, la thématique générale et la structure des groupes intergouvernementaux d'experts et le processus selon lequel une décision serait prise les concernant. Plusieurs représentants ont exprimé différentes inquiétudes au sujet de certaines des solutions compte tenu des réunions d'experts pluriannuelles et à session unique existantes. Le représentant d'un groupe régional a proposé une option supplémentaire à envisager, tandis qu'un autre groupe régional a suggéré d'étudier la possibilité d'utiliser une partie du temps alloué aux commissions.

73. Le secrétariat a donné des précisions sur la logistique de la préparation des réunions, et a exposé les conséquences des différentes solutions pour le mécanisme intergouvernemental, en précisant que la décision quant à l'option qui serait suivie pour l'application du Maafikiano de Nairobi revenait aux États membres. Concernant le processus décisionnel, le secrétariat a rappelé que, à la suite de la treizième session de la Conférence, des négociations prolongées sur les thèmes des réunions d'experts avaient paralysé le mécanisme intergouvernemental pendant plus d'un an.

74. Certains représentants et le Président du Conseil ont suggéré aux États membres de faire en sorte d'aboutir à une convergence. Un autre représentant a insisté sur le fait que les membres devraient se concentrer sur les mandats et les thèmes des réunions des groupes intergouvernementaux d'experts plutôt que sur les ressources.

75. Le Président a présenté une proposition pour orienter les États membres dans leurs débats sur la mise en œuvre effective du Maafikiano de Nairobi, concernant les options et les mandats envisagés pour rendre opérationnels les nouveaux groupes d'experts intergouvernementaux, les moyens de renforcer les activités programmatiques de la CNUCED, la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence et les conclusions concertées relatives aux pays les moins avancés.

76. Le Conseil a poursuivi ses délibérations de façon informelle.

77. À l'issue des délibérations, les représentants de plusieurs groupes régionaux ont pris note des débats constructifs qui s'étaient tenus et de la nécessité de poursuivre le dialogue sur ce point de l'ordre du jour.

G. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

78. Les représentants de sept groupes régionaux et de 10 États membres ont salué le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/63/3), dont ils ont approuvé les conclusions et les recommandations.

79. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné la nécessité de renforcer le Groupe de l'assistance au peuple palestinien afin de lui permettre de s'acquitter des mandats issus de la quatorzième session de la Conférence et des résolutions récentes de l'Assemblée générale. Les objectifs de développement

durable figurant parmi les priorités internationales en matière de développement, les Palestiniens ne devaient pas être laissés pour compte.

80. Le secrétariat a précisé que les indicateurs socioéconomiques étaient décevants, en raison des mesures restrictives imposées dans le Territoire palestinien occupé. Les coûts de l'occupation pour le peuple palestinien étaient vertigineux et il devait en être rendu compte à l'Assemblée générale, conformément aux résolutions 69/20 et 70/12. La question était examinée actuellement par l'Assemblée générale dans le cadre de sa soixante et onzième session. Rendre compte de ces coûts imposerait d'établir un cadre sous l'égide de l'ONU pour estimer régulièrement les coûts de l'occupation. En conséquence, le Groupe de l'assistance au peuple palestinien devrait être renforcé au moyen de ressources ordinaires (postes et autres dépenses) conformément au paragraphe 55 dd) du Maafikiano de Nairobi.

81. La plupart des représentants, dont le représentant de l'État de Palestine, ont souscrit à la déclaration du secrétariat de la CNUCED invitant les États membres à renforcer le Groupe de l'assistance au peuple palestinien.

82. Le représentant de l'État de Palestine a indiqué que les travaux de la CNUCED étaient fondamentaux pour garantir le développement économique de la Palestine et établir un consensus international pour persuader Israël de remplir ses obligations en tant que Puissance occupante. Les Palestiniens avaient perdu 60 % de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est en raison de l'occupation, ainsi que 82 % de leurs eaux souterraines, ce qui les obligeait à acheter leur propre eau à Israël.

83. Bon nombre de représentants ont exprimé leur soutien aux activités de la CNUCED visant à évaluer le coût économique de l'occupation, qui privait le peuple palestinien du droit fondamental au développement. Ils ont également approuvé la création du cadre proposé d'évaluation des coûts et ont salué la contribution de la CNUCED au renforcement des capacités palestiniennes et à la prestation de services de formation et de conseil. Ils ont souligné la crédibilité de la CNUCED et l'ont invitée à continuer d'apporter un appui technique aux Palestiniens en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

84. Bon nombre de délégations se sont alarmées de l'aggravation des souffrances humaines et de la situation socioéconomique très mauvaise, qui allait en se dégradant, dans le Territoire palestinien occupé. Elles ont évoqué les effets de la destruction et de la confiscation des richesses et des ressources naturelles palestiniennes, de la rétention des recettes palestiniennes et des restrictions à l'importation de facteurs de production. En outre, il fallait mettre fin à l'extension des colonies déclarées illégales sur le plan international afin de préserver la viabilité d'une solution à deux États.

85. Bon nombre de représentants ont exprimé leur solidarité à l'égard du peuple palestinien et de l'Autorité palestinienne et ont demandé à la CNUCED et à la communauté internationale d'augmenter leur aide et d'œuvrer pour la levée du blocus imposé à Gaza depuis neuf ans.

H. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

86. À la séance plénière de clôture, les représentants de certains groupes régionaux ont soulevé la question de la gestion axée sur les résultats à la CNUCED. Un représentant a noté que la question n'avait pas été débattue au titre d'un point de l'ordre du jour de la session, et a rappelé les efforts menés actuellement pour optimiser la gestion et les structures administratives, notamment par une

amélioration constante et un renforcement des mécanismes de responsabilité interne, et le fait que la CNUCED, d'après le Maafikiano de Nairobi, devait poursuivre les efforts engagés pour être plus efficace et efficace dans ses opérations. La gestion axée sur les résultats était une stratégie de gestion qui devait reposer sur l'intégration des processus de planification et de budgétisation pour le programme et les opérations, sur des outils de suivi et d'information et sur l'évaluation. Les dirigeants étaient les principaux utilisateurs des résultats d'évaluation et de suivi, et tous bénéficiaient de cette approche. Il a encouragé les dirigeants à poursuivre leurs séances d'information périodiques sur la gestion et s'est réjoui à la perspective de poursuivre le dialogue avec le secrétariat sur la gestion axée sur les résultats à la CNUCED. L'autre représentante a ajouté que la CNUCED avait accepté les recommandations du Bureau des services de contrôle interne sur les activités de recherche et d'analyse et l'en avait remercié, et était convenue d'appliquer ces recommandations d'ici à la fin 2016. Elle a demandé que les séances d'information sur la gestion soient maintenues et que des renseignements soient communiqués sur les progrès à cet égard. S'agissant de la revitalisation du mécanisme intergouvernemental prescrite par le Maafikiano de Nairobi, la gestion axée sur les résultats constituait un moyen d'améliorer les réunions du mécanisme intergouvernemental de manière systématique et éclairée. Il était important d'appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats aux trois grands domaines d'action de la CNUCED.

87. Le représentant d'un autre groupe régional a marqué son désaccord quant aux positions formulées sur la gestion axée sur les résultats, et a rappelé que la position de son groupe était claire à cet égard. Il a souligné que pour ce groupe régional, comme celui-ci l'avait indiqué à la soixante-quatorzième session du Groupe de travail, la gestion axée sur les résultats s'appliquait seulement à la coopération technique dans le cas de la CNUCED, position qui restait ferme. Il a également demandé au secrétariat d'apporter des précisions sur la raison pour laquelle la question des enseignements avait été abordée, car ce point n'avait pas été approuvé à l'ordre du jour de la session du Conseil mais avait entravé les progrès sur d'autres questions. Il a demandé si des débats avaient eu lieu sur cette question au Conseil à la suite des conférences quadriennales précédentes.

88. Le représentant de la délégation kényane, s'exprimant au nom de son Gouvernement, a fait part de sa profonde préoccupation au sujet des déclarations de certaines délégations qui avaient suggéré de débattre des normes acceptables en matière de logistique des réunions dans le cadre de l'analyse des enseignements à tirer de la quatorzième session de la Conférence. Il a rappelé que le secrétariat de la CNUCED avait approuvé les locaux et les installations proposés par son Gouvernement. Les locaux avaient été utilisés pour d'autres réunions de haut niveau, y compris la quatrième session de la Conférence, sans que leur acceptabilité et leur qualité soient jamais contestées. Les allégations concernant des normes acceptables, à propos de l'électricité, des microphones et autres, étaient sans fondement. Il a demandé au Président du Conseil d'examiner les questions susmentionnées et d'envisager de demander des précisions aux délégations concernées, car il ne devait pas être question du pays dans le cadre du débat sur les enseignements, ce qui serait un affront à la générosité du Gouvernement et du peuple kényans. Le Gouvernement avait proposé d'accueillir la quatorzième session de la Conférence dans des circonstances exceptionnelles compte tenu de son engagement auprès de la CNUCED. Si certains États membres ou certains participants n'avaient pas été satisfaits des installations de conférence, le Gouvernement invitait le secrétariat à se référer au document TD/513, concernant l'expression de gratitude au Gouvernement et au peuple kényans, qui était le compte rendu officiel. Exhortant le Conseil à protéger le respect et l'intégrité de la

CNUCED, il a indiqué que son Gouvernement continuerait de soutenir les objectifs de la CNUCED et de collaborer avec les partenaires selon qu'il conviendrait.

89. La représentante d'un groupe régional a précisé que sa déclaration liminaire sur les enseignements à tirer ne portait pas sur l'hospitalité du Gouvernement kényan, et a reconnu que les locaux de la quatorzième session de la Conférence avait été utilisés pour d'autres conférences internationales sans donner lieu à aucun commentaire négatif. Elle a estimé qu'il serait peut-être nécessaire de revoir plutôt les processus de préparation des conférences ministérielles de la CNUCED. Elle a exprimé la reconnaissance de son groupe régional envers le Kenya en tant que pays hôte de la Conférence, qui avait été une réussite. Elle a souligné que le débat sur les enseignements, ou la réflexion qu'il était proposé de mener ne visaient pas le Gouvernement kényan mais que, bien plutôt, il s'agissait d'évoquer les préparatifs de la conférence à venir.

90. Le représentant d'un groupe régional a félicité le Gouvernement et le peuple kényans pour la réussite de la quatorzième session de la Conférence. Il a aussi rappelé que les questions de mise en œuvre concernant le Maafikiano de Nairobi constituaient la priorité pour ce groupe régional.

91. Le secrétariat a précisé que le débat sur les enseignements ne faisait pas partie de l'ordre du jour du Conseil. Une proposition concernant celui-ci avait été faite par certains groupes régionaux et certains États membres, et non par le secrétariat, dans le cadre du mécanisme intergouvernemental. Le secrétariat a exprimé sa profonde gratitude au peuple kényan pour son engagement et sa générosité qui avaient permis une excellente conférence, notant que les conditions mises en place par le pays hôte avaient contribué pour beaucoup à son résultat historique. Le secrétariat a aussi rappelé qu'il avait toujours souligné qu'il importe que tous les processus soient fondés sur le respect mutuel et la participation constructive en visant un effet positif sur les travaux. Le secrétariat avait aussi averti à maintes reprises des conséquences négatives involontaires possibles de certaines propositions. Néanmoins, le secrétariat comptait que le dialogue constructif se poursuivrait entre les États membres et était encouragé par l'importance accordée à une CNUCED forte et à l'application du Maafikiano de Nairobi.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

92. La soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 5 décembre 2016 par M. Alfredo Suescum (Panama), Président sortant du Conseil à sa soixante-deuxième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

93. À sa 1143^e séance plénière, le Conseil a élu M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda) Président du Conseil à sa soixante-troisième session.

94. Le Conseil a complété la composition du Bureau de sa soixante-troisième session en élisant les Vice-Présidents au cours de la 1142^e séance plénière (séance d'ouverture) et de la 1148^e séance plénière (séance de clôture). Le Bureau était donc composé comme suit :

Président : M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda)

Vice-Présidents : M. Juan Falconi Puig (Équateur)
 M. Alexander Opimakh (Biélorus)
 M. Boudjemâa Delmi (Algérie)
 M. Ryosuke Kuwana (Japon)
 M^{me} Julie Emond (Canada)
 M. Taavo Lumiste (Estonie)
 M. Daniel Carl (États-Unis d'Amérique)
 M. Amar Aftab Qureshi (Pakistan)
 M. Raphael Hermoso (Philippines)

Rapporteur : M^{me} Tia Hanna (Bahamas)

95. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus par la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

96. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/63/1/Rev.1 (voir annexe I).

97. Il a été noté que les membres du Conseil étaient convenus de ne pas engager de négociations sur les conclusions concertées, la session étant plus courte que d'habitude. Les conclusions concertées sur le point 5 de l'ordre du jour seraient examinées lors de la prochaine réunion directive du Conseil en 2017.

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 10 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2014-2015 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2016

98. À sa 1148^e séance plénière de clôture, le Conseil a élu les membres de l'Organe consultatif pour 2017 : M. Juan Falconi Puig (Équateur); M. Eduardo Sperisen-Yurt (Guatemala); M. Alfredo Suescum (Panama); M. Andre Pung (Estonie); M. Piotr Stachańczyk (Pologne); M. Leopold Samba (République centrafricaine); M. Negash Botor (Éthiopie); M. Mohamed Auajjar (Maroc); M. Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran); M. Sumit Seth (Inde); M. Frédéric Paruta (France); M^{me} Hilda Ali Rashid Al-Hinai (Oman).

99. Le Conseil a décidé que l'Organe consultatif serait présidé en 2017 par le Président du Conseil.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

100. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande¹.

¹ Une liste des organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

101. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande².

Examen du calendrier des réunions

102. À la séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour 2017, figurant dans le document officiel daté du 9 décembre 2016, en y apportant une modification. À la demande d'une délégation, les dates de la réunion intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement seraient ajoutées pour mémoire, cette réunion étant inscrite au programme des réunions de l'ONU à New York³.

103. Le secrétariat a noté que le calendrier serait révisé après qu'une décision ait été prise sur les réunions d'experts; en conséquence, seules y figuraient les dates relatives aux groupes intergouvernementaux d'experts existants et aux sessions des commissions, du Groupe de travail et du Conseil.

Composition du Groupe de travail en 2017

104. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a également approuvé la composition du Groupe de travail en 2017, comme suit : Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Guatemala, Iraq, Japon, Kenya, Népal, Panama, République islamique d'Iran et Tunisie.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

105. Le Conseil n'avait aucune décision à prendre au titre de ce point.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

106. À la séance plénière de clôture, le Conseil a également été informé que les décisions prises à sa soixante-troisième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

107. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-troisième session, publié sous la cote TD/B/63/L.2.

F. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

108. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième réunion directive (6-8 février 2016), présenté dans le document officiel daté du 11 novembre 2016 dont le texte figure à l'annexe II.

² Une liste des organisations non gouvernementales de la catégorie générale et de la catégorie spéciale autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/NGO/LIST/20.

³ Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.237.

G. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Conseil

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

109. L'examen de ce point a été renvoyé aux consultations du Président. L'ordre du jour provisoire de la session serait soumis en temps opportun pour approbation.

H. Adoption du rapport

(Point 12 de l'ordre du jour)

110. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté son rapport sur la soixante-troisième session. Le Conseil a en outre autorisé le Président, avec l'aide du Rapporteur, à finaliser le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, en y incorporant les travaux de la séance plénière de clôture. Le rapport comporterait en outre la synthèse du Président sur les questions de fond de l'ordre du jour, les décisions et mesures prises au cours de la session et les questions de procédure et questions connexes.

Annexe I

Ordre du jour de la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Conseil.
2. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
3. L'investissement au service du développement.
4. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
5. Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : cinquième rapport intérimaire.
6. Activités de coopération technique :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence.
8. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
9. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : Quarante-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2015-2016 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2017;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2017;

f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;

g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés – Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique.*
3. Autres points qui appellent des décisions de la part du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatrième réunion directive.

Annexe III

Participation⁴

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session :

Afrique du Sud	Haïti
Algérie	Honduras
Allemagne	Inde
Autriche	Iraq
Azerbaïdjan	Irlande
Bahamas	Japon
Bangladesh	Jordanie
Barbade	Kazakhstan
Bélarus	Kenya
Belgique	Koweït
Bhoutan	Madagascar
Bosnie-Herzégovine	Mexique
Brésil	Mozambique
Brunéi Darussalam	Myanmar
Bulgarie	Népal
Canada	Oman
Chili	Ouganda
Chine	Panama
Colombie	Philippines
Congo	Pologne
Cuba	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	République bolivarienne du Venezuela
Équateur	République de Corée
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Estonie	Serbie
États-Unis d'Amérique	Slovaquie
Éthiopie	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
France	Tchad
Grèce	Tchéquie
Guatemala	Thaïlande
	Tunisie
	Turquie
	Zimbabwe

⁴ La présente liste ne contient que les noms des participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/INF.1.

2. Le membre ci-après de la Conférence a participé à la session :
Saint-Siège
 3. L'État non-membre observateur ci-après a participé à la session :
État de Palestine
 4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
Accrédité
Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Association européenne de libre-échange
Union européenne
Organisation de coopération islamique
Centre Sud
Non-accrédité
Agence gambienne de promotion des investissements et des exportations
 5. Les organes, organismes et programmes ci-après des Nations Unies étaient représentés à la session :
Centre du commerce international CNUCED/OMC
 6. L'institution spécialisée ou organisation apparentée ci-après était représentée à la session :
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
Catégorie générale
Centre international pour le commerce et le développement durable
Chambre de commerce internationale
Institut international du développement durable
Catégorie spéciale
Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement
-